



# DAGNOSTIC TERMITES

Tous les biens immobiliers vendus et qui sont construits dans une zone déterminée à risques d'invasion de termites par la préfecture du département **doivent être diagnostiqués.**

Ces insectes xylophages sont en effet très dangereux pour les constructions.

Les termites se meuvent dans les endroits sombres et humides et se nourrissent de bois et de ses dérivés.

Quasiment impossibles à détecter, les termites sont responsables des courts-circuits électriques qui peuvent engager des incendies, et d'effondrement d'édifices.

Le diagnostiqueur immobilier qui procède à la recherche, inspecte tous les endroits accessibles à l'aide d'un poinçon.

Si des termites sont découverts, une entreprise indépendante devra procéder à leur extermination.

Dans le cas contraire, le diagnostic termite est d'une durée de validité **de six mois.**